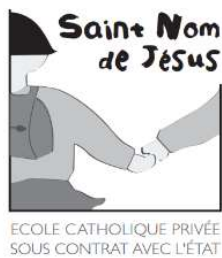




Inscription 2023-2024

Cantine Etude/Garderie



NOM – PRENOM

(Une fiche par enfant)

CLASSE.....

Les inscriptions aux différentes prestations facultatives (cantine, garderie du matin, garderie du soir et étude) sont trimestrielles et aucune modification en cours de période. Vous pourrez vous-même vérifier et/ou modifier ces inscriptions en tout début d'année scolaire, en fonction des activités de votre enfant, sur Ecole Directe.

Si vous avez des besoins particuliers vous pouvez alors utiliser les inscriptions occasionnelles pour chacun des services.

CANTINE

Un remboursement n'est possible qu'en cas d'absence pour maladie d'au moins une semaine complète, sur certificat médical et sur demande de votre part. Aucune autre demande de remboursement ne sera prise en considération.

Cochez la case correspondante à votre choix

4 repas/semaine	3 repas/semaine	2 repas/semaine	1 repas/semaine
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cochez les jours souhaités

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour un repas exceptionnel : merci de remettre un écrit via le cahier de correspondance idéalement l'avant-veille du jour souhaité, à l'enseignante de votre enfant. Ce repas sera ajouté sur la facture trimestrielle de régularisation (décembre, mars, juin).

Garderie du matin

J'inscris mon enfant à la garderie du matin Oui Non

Garderie – Etude du soir

J'inscris mon enfant à la garderie du soir ou l'étude du soir : Oui Non

Pour les garderies et les études exceptionnelles : Merci de remettre un écrit via le cahier de correspondance l'enseignante de votre enfant merci de remettre un écrit via le cahier de correspondance l'enseignante de votre enfant

La facturation se fera sur la facture trimestrielle de régularisation (décembre, mars, juin).

Nota : vous pouvez vous référer au règlement financier que vous trouverez dans le dossier de rentrée pour la tarification de ces prestations et les modalités.

